



Ville de Lausanne

Lausanne 2030

Plan directeur communal,
une vision pour la ville de demain



Une vision pour l'avenir de la ville

Grégoire Junod
Syndic de la Ville de Lausanne



Deuxième ville de l'arc lémanique, Lausanne bénéficie d'une forte attractivité comme en témoignent les multiples transformations en cours, notamment en matière d'urbanisme et de mobilité. La ville recèle également de nombreux trésors du point de vue du patrimoine bâti et naturel qui doivent être valorisés en tant que tels! Pour concilier la préservation de ces ressources inestimables avec la croissance attendue, répondre au besoin en logement tout comme aux défis face aux changements climatiques, la Ville se fixe un cap pour 2030 : orienter le développement urbain sur quelques sites bien connectés au centre-ville, ainsi qu'aux réseaux de transports publics et de mobilité douce afin de préserver les qualités naturelles et paysagères du territoire lausannois.

Cette vision pour l'avenir se concrétise à travers deux outils : le Plan directeur communal (PDCoM), qui fixe les intentions de la Ville pour gérer son territoire dans une perspective durable, et le Plan d'affectation communal (PACoM – révision du PGA), qui précise les règles d'affectation, d'utilisation du sol et de constructibilité. Le PDCoM montre que Lausanne peut accueillir jusqu'à 30 000 habitant·es tout en renforçant la qualité de vie qui la caractérise et son attrait. Sur cette base, l'élaboration en cours du PACoM s'appuie sur une analyse fine quartier par quartier, associant l'ensemble des acteur·trices concerné·es. La révision de ces deux outils est la garantie pour les Lausannois·es que les objectifs fixés par la Municipalité pour les dix prochaines années conduiront à une amélioration de notre cadre de vie tout en répondant aux défis sociaux et environnementaux qui nous font face.

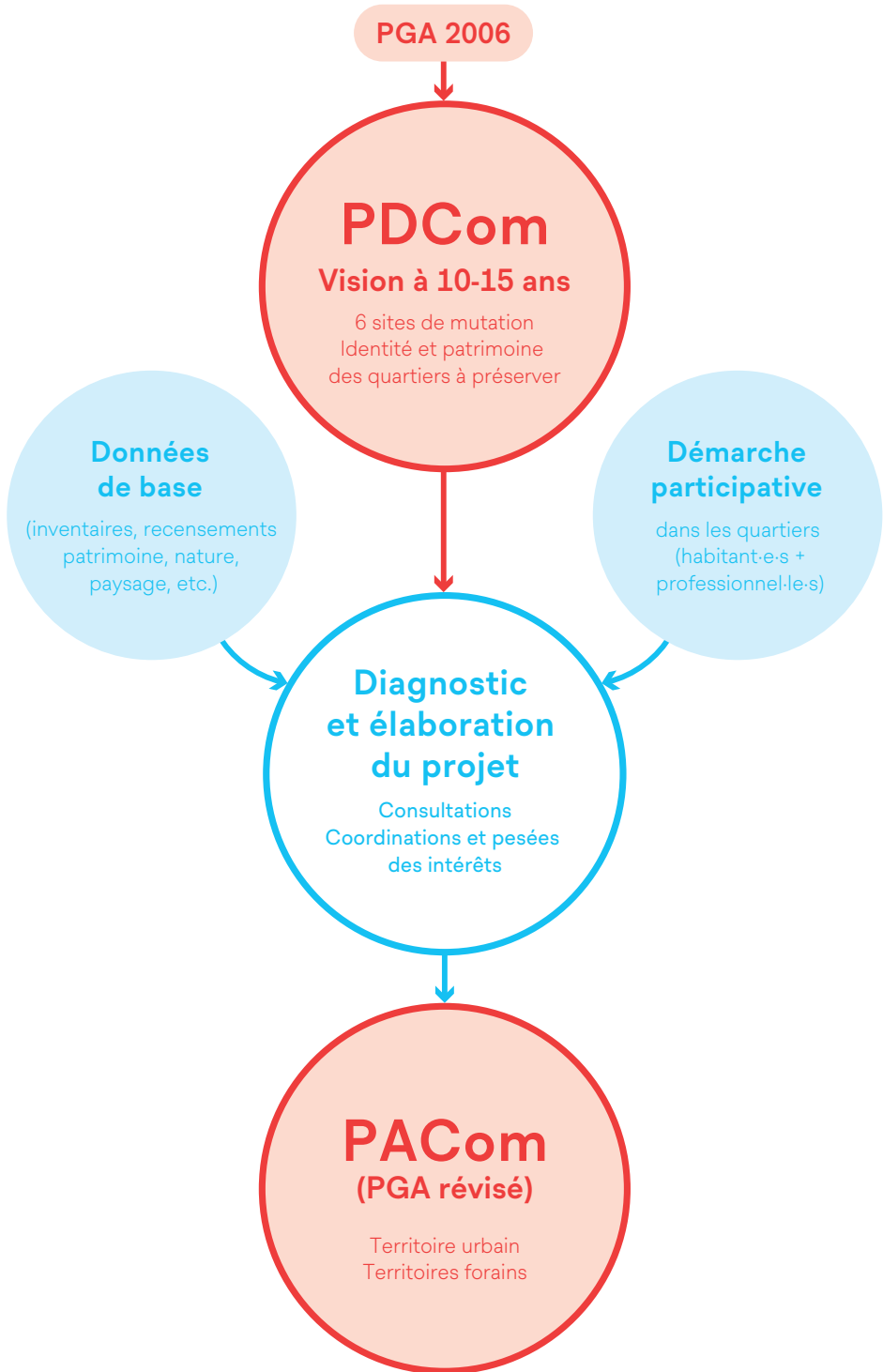
Deux outils complémentaires

Afin de répondre à ces enjeux et défis pour 2030, Lausanne dispose de deux outils de planification :

- **le Plan directeur communal – PDCom**
- **le Plan d’affectation communal – PACom** (actuellement en révision, il remplacera l’actuel Plan général d’affectation – PGA).

Le PDCom regroupe les intentions de la Ville pour gérer et développer le territoire communal. C’est un outil qui engage uniquement les autorités publiques (la Ville et le Canton), contrairement au PACom, qui est opposable aux tiers. Mis en vigueur en 1996, le PDCom est révisé pour répondre aux nouveaux défis à relever pour les dix prochaines années. Les intentions exprimées dans le PDCom forment le socle de la révision du PACom en cours.

Le PDCom révisé repose sur une approche globale du développement de la ville, selon quatre axes thématiques : l’urbanisation ; la mobilité ; la nature, les paysages et l’agriculture ; l’environnement.



À quoi ressemble le PDCom ?

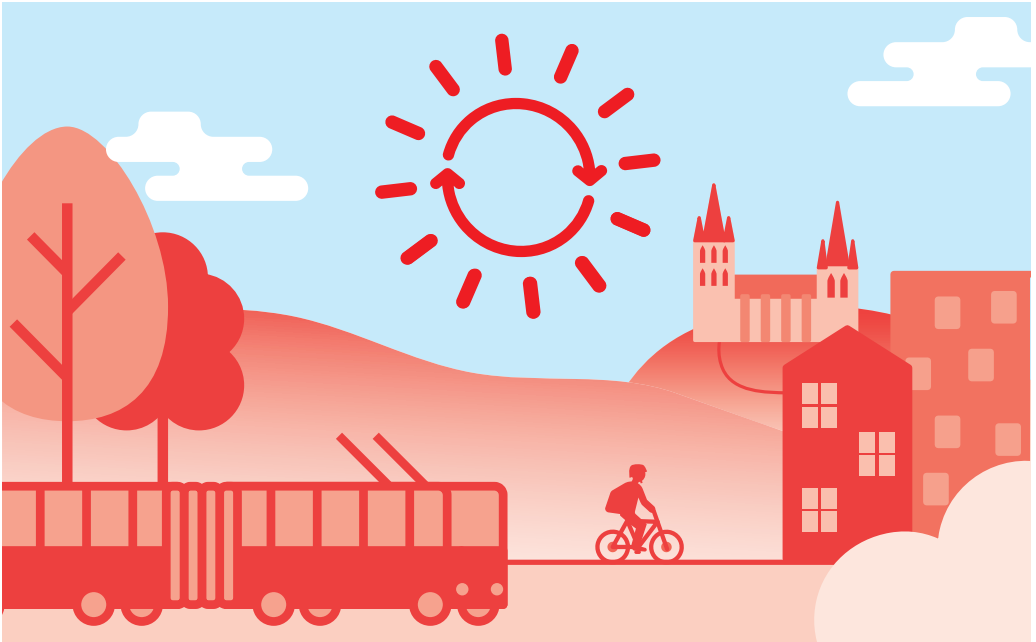
Le document « Vision stratégique et projet de territoire » constitue le cœur du PDCom. Il présente la vision future de Lausanne portée par l'exécutif et le législatif. Il rassemble les éléments durables de la politique territoriale de la Ville et constitue la pièce maîtresse du PDCom, pour au moins dix ans.

Après la vision stratégique, le document présente le « projet de territoire », qui détaille et contextualise les orientations sous l'angle des quatre axes thématiques que sont l'urbanisation, la mobilité, la nature, les paysages et l'agriculture, ainsi que l'environnement. Les orientations y sont ensuite déclinées en objectifs, principes et mesures ; quatre cartes thématiques permettent de se représenter les principaux enjeux par zones géographiques. Un schéma de synthèse présente la vision générale de Lausanne à l'horizon 2030.

En complément, des « programmes d'actions » (thématiques ou localisés) présentent les mesures à mettre en œuvre par les services de la Ville pour concrétiser le projet de territoire.

Lausanne en 2030 : les principaux objectifs de développement

9 axes prioritaires



1 - Une ville résiliente et volontariste face au changement climatique

Dans sa lutte contre le réchauffement climatique, Lausanne a pour objectif de devenir une ville zéro carbone (cf. Plan climat, rapport-préavis n°2020/54). Cet objectif nécessite le renforcement de mesures en lien direct avec le développement territorial, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de la construction.

Le développement urbain doit par ailleurs protéger la population et l'écosystème local contre les effets néfastes des changements climatiques.

Principales cartes du PDCoM concernées

Nature, paysage et agriculture
Environnement

Programme d'actions/cartes

Réseau de chauffage à distance
Imperméabilisation
Eau en ville
Glissements, inondations
et chutes de pierres

Quelques principes en lien

D.1.1. Mise en œuvre de la politique générale climatique
D.1.2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
D.1.3. Adaptation aux changements climatiques

Programme d'actions dédié

Climat
Environnement
Énergie
Dangers naturels



2 - Une ville qui améliore le cadre de vie pour tout·e·s

La préservation des ressources naturelles, la lutte contre les nuisances sonores et l'amélioration de la qualité de l'air contribuent notamment à offrir à tou·tes un environnement sain et à assurer que Lausanne soit une ville où il fait bon vivre au XXI^e siècle.

La planification territoriale, les infrastructures de mobilité, l'espace public et son mobilier urbain, le design des places de jeux, la conception de bâtiments et de leur circulation intérieure sont des éléments qui influencent directement le bien-être de la population et qui doivent être traités sous l'angle de la santé publique dans la mise en œuvre des politiques communales.

La Ville se doit par ailleurs de développer les équipements publics (éducation, sport, culture, animation socioculturelle, etc.) pour accompagner la croissance démographique et économique.

Principales cartes du PDCom concernées

Nature, paysage et agriculture
Environnement
Mobilité
Urbanisation

Programme d'actions/cartes

Espaces publics du centre-ville
Activités économiques, commerce, tourisme
Nouveaux parcs urbains, Promenades

Quelques principes en lien

A.3.2. Renforcement et création de nouvelles centralités de quartiers, lieux privilégiés de socialisation, d'activités et d'ancrage identitaire
D.1.4. Préservation des conditions-cadres environnementales (air, bruit, sols, nature, forêts, eaux, risques)
D.1.5. Réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores

Programme d'actions dédié

Espace public du centre-ville
Centralités de quartier
Équipements
Sous-sol
Déchets

3 - Une ville valorisant l'identité et le patrimoine de ses quartiers

Le patrimoine bâti et naturel, les ambiances et habitudes des usager·ère·s constituent l'ADN de la ville et méritent d'être préservés et mis en valeur à l'échelle des quartiers, en s'appuyant notamment sur les différents recensements et inventaires en force [cf. Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse – ISOS].

Le caractère patrimonial des anciens centres villageois mérite également d'être valorisé.

Principales cartes du PDCOM concernées

Urbanisation

Programme d'actions/cartes

Les ensembles bâtis et les jardins historiques

Les anciennes campagnes

Le réseau viaire historique

Quelques principes en lien

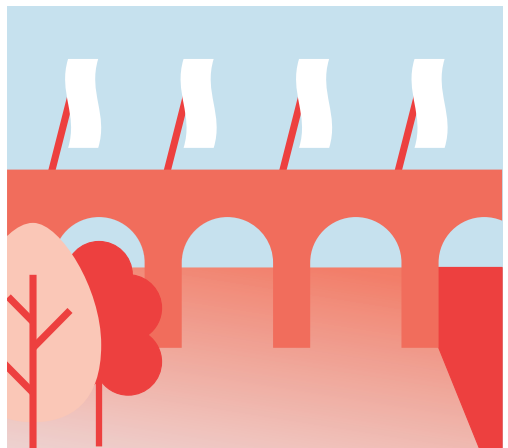
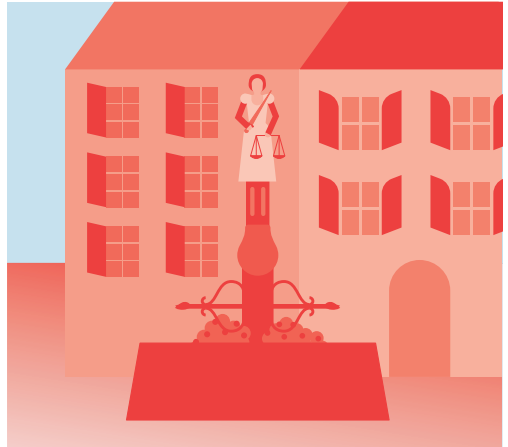
A.1.2. Mise en évidence des éléments et des objets bâtis de valeur patrimoniale comme composante majeure de l'espace public

A.1.5. Promotion du patrimoine comme une valeur culturelle

A.2.3. Mise en valeur patrimoniale du centre historique dans son périmètre élargi

Programme d'actions dédié

Patrimoine





4 - Une ville verte qui se développe avec la nature

Une distribution harmonieuse de parcs d'importance régionale, de parcs urbains – notamment dans les sites de grands projets – et d'espaces verts connectés par un réseau écologique à la fois végétal et hydrographique (trame verte/bleue) est une condition pour renforcer la qualité de vie, dans la perspective d'une densification du centre urbain et de répondre aux enjeux climatiques.

En complément, une extension des espaces aux revêtements perméables et une augmentation de la couverture végétale (canopée) permettront d'amplifier la présence de nature en ville, profitant aux usager·ères des espaces lausannois ainsi qu'au développement de la biodiversité.

Lausanne bénéficiant d'un paysage exceptionnel, la Ville poursuivra par ailleurs son objectif de révéler et de mettre en valeur les échappées visuelles et les vues notamment sur le lac et les Alpes.

Principales cartes du PDCom concernées

Nature, paysage et agriculture

Programme d'actions/cartes

Nouveaux parcs urbains
Principales liaisons biologiques
Promenades
Sites majeurs de valorisations paysagères

Quelques principes en lien

C.1.1. Renforcement des composantes naturelles et paysagères
C.1.2. Encourager la création d'espaces verts et de délasserment
C.2.1. Préservation de l'intégrité paysagère et naturelle des territoires forains

Programme d'actions dédié

Armature verte
Sites majeurs de valorisations paysagères
Surface d'assolement



5 - Une ville favorisant les courtes distances et les mobilités durables

Garantir l'accessibilité, partager l'espace public, améliorer l'environnement urbain impliquent de développer les alternatives à la voiture individuelle et ainsi favoriser un report modal. La mise en place d'un réseau d'Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), couplé à un réseau de mobilité active (cheminements piétonniers, réseau cyclable), permettra à la fois une excellente accessibilité au centre et aux principaux sites de développement ainsi qu'une bonne connexion au reste de l'agglomération, y compris au secteur de la Blécherette grâce au futur métro m3.

En complément, la modération du trafic au sein des quartiers (zones 30 km/h, zones de rencontre, zones particulières où le trafic TIM (transports individuels motorisés) est ponctuellement modéré au profit des piétons) permettra de limiter les nuisances et de préserver le cadre de vie des habitant.e.s. La Ville va également œuvrer à étendre sur le réseau urbain des limitations à 30 km/h.

Principales cartes du PDCom concernées

Mobilité

Programme d'actions/cartes

Piétons · Vélos · Transports publics · Hiérarchie du réseau

Zones modérées · Stationnement

Quelques principes en lien

B.1.1. Création d'un réseau de déplacement durable et performant basé prioritairement sur les transports publics, la mobilité active (piétons et vélos) et leur complémentarité

B.1.2. Garantie de l'accessibilité au centre-ville (centre d'agglomération), aux centralités de quartiers et aux pôles d'attraction importants en favorisant la mobilité durable

B.2.1. Favorisation des déplacements à pied

Programme d'actions dédié

Mobilité

6 - Une ville qui se densifie de façon mesurée et différenciée

Accueillir les nouvelles et les nouveaux habitant-es et emplois dans un nombre limité de sites stratégiques (sites majeurs de mutation urbaine) permet de préserver tous les autres espaces urbains, naturels et agricoles. Bien desservis en transports publics, ces sites connaîtront un intense développement dans les quinze ans à venir.

Certains sites sont en cours de réalisation (écoquartier des Plaines-du-Loup), d'autres sont en cours de planification (écoquartier des Prés-de-Vidy). En complément, une intensification urbaine est encouragée autour des axes forts de transports publics, qui vont bénéficier d'un investissement public majeur. Dans les quartiers existants, les opérations de densification et de rénovation urbaine sont adaptées au contexte et préservent les qualités des sites.

A contrario, à l'extérieur du territoire urbain et conformément à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), la zone à bâtir doit être diminuée car elle excède les besoins de la commune à quinze ans.

Principales cartes du PDCoM concernées

Urbanisation

Programme d'actions/cartes

Sites majeurs de mutation urbaine

Quelques principes en lien

A.3.1. Cadrage de l'évolution des quartiers afin de respecter et de valoriser leur identité

A.5.1. En cohérence avec le développement urbain de chaque secteur (Mesures communes à tous les quartiers à créer/à restructurer)

A.6.1. Développement différencié des tissus urbains proches des AFTPU

Programme d'actions dédié

Dimensionnement de la zone à bâtir
Sites majeurs de mutation urbaine





7 - Une ville rayonnante et économiquement attractive

Le développement de la vitalité du tissu urbain passe par le maintien de la diversité des activités économiques, notamment les PME et PMI, les artisan·e·s et professions libérales ainsi que les activités liées au sport et aux loisirs. Le PDCOM identifie les principaux sites à enjeux pour préserver et développer la diversité du tissu économique et la capacité du territoire communal à accueillir des entreprises.

Si les fonctions économiques et métropolitaines se concentrent au centre-ville principalement (PME, commerces, etc. et espaces publics emblématiques), en complément, des centralités de quartier – existantes et à créer – offrent les équipements et services de proximité nécessaires au quotidien des Lausannois·es.

Principales cartes du PDCOM concernées

Urbanisation

Programme d'actions/cartes

Activités économiques, commerce, tourisme

Quelques principes en lien

A.2.1. Renforcement des fonctions d'agglomération et de l'attractivité du centre-ville

A.3.2. Renforcement et création de nouvelles centralités de quartiers, lieux privilégiés de socialisation, d'activités et d'ancrage identitaire

A.5.8. Vernand (Constitution d'un pôle d'activités stratégique)

Programme d'actions dédié

Centralités de quartier

Activités économiques, commerces, tourisme



8 - Une ville qui protège et valorise ses ressources

Les territoires forains recèlent des qualités naturelles et paysagères exceptionnelles, mais sont également des lieux de vie et de production.

Le PDCoM promeut une gestion et une valorisation optimales des nombreuses ressources naturelles que possèdent ces territoires (sylvicoles, énergétiques, agricoles). À ce titre, le développement de filières de proximité et l'encouragement des circuits courts sont un axe essentiel de la politique alimentaire de la Ville.

Principales cartes du PDCoM concernées

Nature, paysage et agriculture
Environnement

Programme d'actions/cartes

Protection des eaux souterraines
Sols et sites pollués
Mise en valeur des ressources souterraines
Sites majeurs de valorisations paysagères

Quelques principes en lien

A.4.2. Préservation et valorisation des ressources économiques, sportives et de loisirs
C.2.2. Préservation et valorisation des ressources des territoires forains

Programme d'actions dédié

Armature verte
Sites majeurs de valorisations paysagères

9 - Une ville inclusive

Les acteur-trices concerné-es par le développement de la ville sont multiples et varié-es (enfants, jeunes, familles, personnes âgées, riverain-es, personnes marginalisées, passant-es, commerçant-es, propriétaires, institutions et entreprises, associations, etc.).

Leur implication est essentielle afin de faire émerger leur « expertise d'usage » pour renforcer la qualité des projets. Elle permet également de favoriser la compréhension et l'appropriation des projets pour une meilleure acceptabilité de ceux-ci. Afin de garantir une démarche participative adéquate, une attention particulière est portée à l'identification de ces acteur-trices, leur information et mobilisation, ainsi qu'à leur intégration aux diverses étapes des projets : diagnostic, programmation urbaine, conception, réalisation et chantiers, gestion et entretien, déconstruction, etc.

Quelques principes en lien

A.3.1. Cadrage de l'évolution des quartiers afin de respecter et de valoriser leur identité

A.3.4. Développement d'une vision citoyenne partagée de la ville et de son évolution



Ville de Lausanne
Service de l'urbanisme
Rue du Port-Franc 18, 1003 Lausanne
www.lausanne.ch/urbanisme

T + 41 21 315 55 15

Mars 2021

Impressum

Rédaction : Service de l'urbanisme
Graphisme : Plates-Bandes communication
Photographie (p.2) : Sarah Carp – Ville de Lausanne
Impression : PCL Presses Centrales SA

Imprimé à Lausanne en 500 exemplaires
Papier Refutura provenant à 100 % de matières premières
fibreuse issues du circuit de recyclage, FSC, Ange bleu,
CO₂ neutral.



Fabrication
de proximité



www.lausanne.ch/lausanne2030